

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 novembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 13 octobre 2005, à 11 heures

*Président* : M. Wali ..... (Nigéria)  
*puis* : M. Hart (Vice-Président) ..... (Barbade)

**Sommaire**Point 50 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Système financier international et développement (*suite*)
- b) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)

Point 51 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-55056 (F)



*La séance est ouverte à 11 h 10.*

**Point 50 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)**

- a) **Système financier international et développement (suite)** (A/C.2/60/L.2)
- b) **Crise de la dette extérieure et développement (suite)** (A/C.2/60/L.3)

*Présentation des projets de résolution A/C.2/60/L.2 et L.3*

1. **M<sup>me</sup> Mills** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine présente les projets de résolution A/C.2/60/L.2 intitulé « Système de financement international et développement » et A/C.2/60/L.3 intitulé « Crise de la dette extérieure et développement ». Elle espère qu'un consensus pourra être trouvé sur ces textes qui sont basés sur les progrès considérables accomplis depuis le début de l'année et ayant débouché sur le Document final du Sommet mondial adopté par l'Assemblée générale en septembre.

2. Dans le troisième paragraphe du préambule de la version en langue anglaise du projet de résolution A/C.2/60/L.2, il faut faire précéder « 2005 » par l'expression « United Nations ». Au paragraphe 2, le mot « noting » et la virgule qui le précède doivent être supprimés. Au paragraphe 6 le mot « for » placé devant l'expression « developing countries » doit être remplacé par le mot « on ». À la fin du paragraphe 10, les mots « the Conference » doivent être remplacés par l'expression « the United Nations Conference on Trade and Development ».

3. Passant à la version anglaise du projet de résolution A/C.2/60/L.3, l'intervenante précise qu'au septième paragraphe du préambule l'expression « noting also that many » doit être supprimée. Au neuvième paragraphe du préambule, il faut remplacer « would » par « will ». Au paragraphe 4, il convient de supprimer les deux mots « also reiterates ». Au paragraphe 8, la proposition « inasmuch as debt relief often results in a swap of fiscal expenditures in domestic currency » est à mettre en fin de paragraphe en remplaçant les mots « inasmuch as » par le mot « because ». Au paragraphe 10, il convient de faire référence à « Debt for Equity in Millennium Development Goal Projects ». Au paragraphe 14, le mot « and » placé entre les mots « debtors » et

« official » doit être supprimé. Enfin, au paragraphe 19, le mot « and » placé après le mot « institutions » doit être remplacé par l'expression « as well as ».

**Point 51 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)**  
(A/60/289 et Add.1, A/60/219 et A/60/111)

4. **M. Amorós** (Cuba) déplore que les pays pauvres continuent de payer, chaque année, plus de 436 milliards de dollars aux pays riches au titre du service de la dette et environ 100 milliards de dollars en droits de douane pour que leurs produits aient accès aux marchés des pays développés, alors que ces derniers versent à leurs agriculteurs, chaque année, plus de 300 milliards de dollars de subvention. Parallèlement, les progrès sur la question de l'APD ont été modestes, celle-ci représentant à peine 0,25 % du produit national brut des pays développés. En dépit des engagements récents concernant l'augmentation des flux d'APD à destination du Sud, y compris en fixant des calendriers pour parvenir à l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015, il n'y a aucune garantie que les pays en développement recevront vraiment les 150 milliards de dollars dont ils ont besoin pour pouvoir réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les temps requis, ni que l'augmentation de l'APD résultera en une augmentation réelle des ressources destinées à financer le développement.

5. Il est indispensable, dans ce contexte, de mettre en place un mécanisme de contrôle qui permette de surveiller la suite donnée aux engagements pris en matière d'APD et de veiller à la responsabilisation et à la transparence de l'évaluation de la réalisation des objectifs en matière de financement du développement. En outre, l'échec retentissant des modèles économiques et politiques imposés aux pays du Sud prouve qu'il faut laisser aux pays pauvres une marge suffisante pour qu'ils puissent décider eux-mêmes de leurs priorités sociales et économiques. Le strict respect de la souveraineté nationale est indispensable pour mettre en place une réelle coopération pour le développement et pour garantir l'utilisation efficace de l'assistance financière. La délégation cubaine est déçue de la façon superficielle dont la question extrêmement importante de la recherche de sources de financement novatrices est traitée dans le Document final du Sommet mondial de 2005. La faisabilité de propositions comme les droits de tirage spéciaux et

l'imposition de la spéculation financière et des émissions de carbone doit être examinée plus avant. Toutefois, il s'agit de sources de financement complémentaires qui ne doivent en aucun cas libérer des engagements internationaux pris en matière d'APD.

6. Il est en effet important de s'acquitter de ces engagements pris dans des domaines revêtant une grande priorité pour les pays en développement, dont la dette extérieure, les investissements étrangers directs et le commerce, pour pouvoir procéder aux transformations indispensables du système des relations internationales actuel. Des pratiques comme les barrières commerciales, l'aide assortie de conditionnalités et les mesures économiques coercitives unilatérales comme le blocus économique, financier et commercial, injuste et criminel imposé par les États-Unis à Cuba depuis plus de 40 ans doivent être bannies si l'on veut réellement faire avancer le programme de financement du développement et parvenir à instaurer une coopération internationale réelle.

7. **M. Malanda** (Congo) estime que la communauté internationale doit augmenter le montant des ressources consacrées à la réalisation des OMD. Les conclusions du deuxième dialogue de haut niveau sur le financement du développement et du Sommet mondial de 2005 montrent combien il est important de parvenir à des résultats notables avant la tenue de la première réunion de suivi de la Conférence de Monterrey prévue au Qatar en 2007. Toutes les initiatives prises ou annoncées concernant l'APD doivent être soutenues.

8. Le Consensus de Monterrey demande aux pays de mieux contrôler leur développement en faisant une meilleure utilisation de leurs ressources. En conséquence, le Gouvernement a préparé un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) axé sur les équilibres macroéconomiques, la lutte contre la mortalité infantile et des pandémies comme le VIH/sida et la drépanocytose.

9. L'intervenant espère que le Document sera rapidement approuvé pour que le pays puisse être admis à bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le Congo est résolu à appliquer le Programme Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Toutefois, l'application du Plan dépend, dans une large mesure, de l'instauration

d'un partenariat mondial réel. Le Sommet qui a récemment eu lieu à Brazzaville sur le bassin du Congo va dans le sens de cet objectif.

10. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) prend la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral. Tous les efforts des pays du Groupe sont contrariés par leur stagnation économique. Les coûts de transport et de transit très élevés, l'étranglement de la base des ressources, les marchés nationaux trop réduits n'encouragent les investisseurs étrangers. En outre, les pays en développement sans littoral paient un prix très élevé pour leurs importations. C'est pourquoi ils ont besoin de flux d'APD plus importants et d'investissements étrangers directs. L'intervenant se réjouit que l'Union européenne ait défini un calendrier pour parvenir à l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du PIB à l'APD d'ici à 2015. Il engage les donateurs qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à cette initiative. Il se félicite également que le G-8 ait décidé d'augmenter annuellement l'APD d'environ 50 millions de dollars d'ici à 2010. Il espère que tous les pays les moins avancés, y compris ceux sans littoral, bénéficieront de cette mesure. Il souhaiterait que l'aide ne soit pas liée et que l'APD soit harmonisée avec les priorités de développement national. Il est également important d'explorer de nouvelles sources additionnelles de financement.

11. Le commerce doit devenir le moteur du développement et de la croissance. C'est pourquoi les négociations commerciales du cycle de Doha doivent s'achever sur des mesures équitables. Il est important d'accorder une attention particulière aux produits ayant un intérêt spécial pour les pays en développement sans littoral comme cela est stipulé dans le Programme d'action d'Almaty. Les pays les moins avancés sans accès à la mer doivent maintenir la position commune définie dans la plate-forme d'Asunción pour le cycle de Doha. En dépit des quelques progrès enregistrés, il est fort probable que les objectifs du Programme d'action d'Almaty ne pourront pas être réalisés sans une aide financière et technique adéquate de la communauté internationale. Il est par conséquent très important que toutes les parties prenantes et tous les partenaires du développement respectent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action d'Almaty. Le Conseil économique et social, doté de nouveaux pouvoirs et d'une nouvelle efficacité, pourra jouer un rôle important en assurant la coordination des

politiques avec les institutions financières monétaires et commerciales internationales.

12. **M. Atiyanto** (Indonésie) rappelle que la communauté internationale n'a toujours pas rempli les engagements qu'elle avait pris concernant le financement du développement. La situation affligeante de la région Asie-Pacifique a été soulignée au cours de la réunion ministérielle régionale de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui a eu lieu en août. Plus de 65 % des pauvres de la planète vivent dans la région, c'est pourquoi un engagement politique résolu et courageux et des mesures décisives sont indispensables pour assurer son développement durable et éliminer la pauvreté. De nombreux pays de la région ne pourront pas réaliser les objectifs s'ils ne sont pas soutenus par une coopération et un partenariat régionaux efficaces.

13. Il faut étudier les meilleures méthodes pour mobiliser les ressources nationales et internationales indispensables au financement du développement. Il faut aussi renforcer la cohérence entre les organismes de développement multilatéral et le système financier et commercial multilatéral. Des mécanismes novateurs de financement doivent être adoptés mais ils ne doivent pas venir remplacer l'APD. Les pays en développement sont responsables de leur développement mais leurs efforts nationaux doivent s'inscrire dans un cadre international favorable. La stratégie de développement national de l'Indonésie est basée sur la croissance, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées. Les mesures prises visent à augmenter le taux de croissance en assurant la stabilité macroéconomique et fiscale et en réformant le secteur financier.

14. L'Indonésie se félicite que certains pays donateurs aient arrêté des calendriers pour parvenir à l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'APD et espère que d'autres suivront leur exemple. L'augmentation de l'APD devrait s'accompagner de mesures pour développer la capacité d'absorption des pays bénéficiaires et pour renforcer leurs capacités de gestion de l'aide.

15. Les négociations commerciales multilatérales de Doha, si elles se concluent avec succès, apporteront un concours appréciable à l'action internationale pour le développement. Les pays développés doivent traiter les pays en développement de façon différenciée. Ils doivent leur ouvrir plus largement leurs marchés et

réduire les subventions agricoles internes. Les pays donateurs doivent aller plus loin dans l'allègement de la dette extérieure des pays pauvres très endettés, mais aussi des autres pays en développement. Enfin, il est extrêmement important d'appliquer le Consensus de Monterrey et l'Indonésie apprécie l'offre du Qatar d'accueillir la réunion de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

16. *M. Hart (La Barbade), Vice-Président, prend la présidence.*

17. **M. Massieu** (Mexique) se réjouit des récentes initiatives lancées pour augmenter les ressources destinées à financer le développement. Il rappelle que tous les engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey doivent être tenus. La mobilisation des ressources, nationales et internationales, pour financer le développement dans les deux domaines cruciaux que sont le commerce et la gouvernance économique mondiale doit être renforcée. Le Consensus sert de cadre général pour la réalisation des engagements pris lors des autres conférences et réunions au sommet organisé par les Nations Unies mais il est également une fin en lui-même car il contient des engagements nouveaux visant à favoriser le développement et exprime l'alliance mondiale conclue pour assurer le développement.

18. La Deuxième Commission devrait définir le programme d'une conférence internationale qui serait consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. L'objectif de cette conférence ne serait pas de renégocier les engagements convenus préalablement mais de favoriser leur concrétisation et de définir les actions à mener en priorité. Ces dernières pourraient inclure des initiatives visant à réellement mettre en valeur le rôle que peut jouer le secteur privé dans le financement du développement et des mesures destinées à assurer l'efficacité de l'aide pour le développement et à renforcer le rôle de la société civile dans la suite donnée à la Conférence. Les moyens de renforcer la surveillance institutionnelle devraient également être examinés et des indicateurs définis pour mesurer les progrès réalisés dans des domaines difficiles à quantifier comme la bonne gouvernance et l'état de droit.

19. **M<sup>me</sup> Grindlay** (Australie) souligne que l'approche intégrée basée sur le partenariat des pays développés et des pays en développement définie dans le Consensus de Monterrey est cruciale pour progresser

dans la réalisation des OMD. Une croissance économique soutenue et diversifiée est nécessaire pour parvenir à diminuer la pauvreté et à augmenter le niveau de vie, comme le démontre l'expérience de l'Asie de l'Est. Les progrès impressionnants réalisés au niveau de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté dans cette région prouvent bien que des politiques économiques et des réformes rationnelles sont indispensables pour parvenir à une croissance soutenue. Par contre, la réalisation de pratiquement tous les objectifs semble compromise dans la région Pacifique. C'est pourquoi le Gouvernement australien a axé son programme d'aide sur cette région. L'Australie encourage une approche intégrée du financement du développement qui consiste à mobiliser les ressources nationales, à encourager les investissements étrangers directs, la libéralisation du commerce et l'augmentation des flux d'APD.

20. L'aide joue un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté. D'ici à 2010, l'Australie aura multiplié le montant de l'APD de 2004 par deux. Toutefois, l'augmentation de l'aide doit être conditionnée par une amélioration de la gouvernance et une réduction de la corruption dans les pays bénéficiaires. Les efforts pour renforcer l'efficacité de l'aide et la coordonner doivent passer par des mécanismes de financement adaptés à chaque pays. Augmenter l'APD en utilisant les mécanismes d'acheminement traditionnels est une méthode à la fois simple, bon marché et transparente. L'Australie, par conséquent, ne se joindra pas à la Facilité de financement international ni n'appuiera les propositions d'imposition internationale. Elle continuera de soutenir les mesures d'allègement de la dette multilatérale dans le cadre de l'Initiative PPTE. Toutefois, l'efficacité de l'aide est conditionnée par la bonne gouvernance qui seule permet de créer un environnement favorable au développement du secteur privé et de l'emploi.

21. Les besoins particuliers des petits États insulaires en développement sont définis dans le Consensus de Monterrey. L'Australie appuie complètement la Stratégie de Maurice et a notablement augmenté sa contribution au cours des dernières années. Les pays se relevant de conflits et les États fragilisés sont confrontés à des difficultés particulières. Il ne faut pas se désintéresser de ces pays mais trouver des méthodes novatrices et intégrées pour les aider.

22. La libéralisation du commerce devrait favoriser le développement durable de la planète. Il faut tout faire

pour que les négociations commerciales et multilatérales de Doha se concluent positivement en 2006, tout particulièrement dans le secteur agricole.

23. **M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) rappelle que le Consensus de Monterrey fait de la bonne gouvernance et des politiques économiques rationnelles les conditions préalables à la mobilisation des ressources nationales et internationales. L'Organisation des Nations Unies doit aider à réaliser les ODM d'ici à 2015, en contrôlant et en consignnant les progrès réalisés par rapport aux engagements pris par les pays, développés et en développement. La Norvège se félicite des engagements pris récemment d'augmenter les flux d'APD et d'annuler la dette de plusieurs pays. Cependant, il faut également prendre des mesures pour parvenir à l'objectif convenu de 0,7 % en matière d'APD.

24. La Norvège est résolument favorable à un allègement de la dette et à l'Initiative PTTE, mais attache également une grande importance à la question de la viabilité de l'endettement. Le Gouvernement norvégien appuie la proposition du G-8 d'annuler la dette multilatérale. L'Association internationale de développement (AID) doit garder sa capacité de prêt et c'est pourquoi des mesures doivent être prises pour s'assurer que l'allègement de la dette sera compensé intégralement par une augmentation des contributions ordinaires des donateurs.

25. La Norvège appuie également le G-8 lorsqu'il pose la bonne gouvernance, la responsabilisation et la transparence comme étant indispensables pour pouvoir tirer réellement tous les bénéfices de l'annulation de la dette. L'allègement de la dette ne doit pas se faire à des conditions autres que celles déjà prévues dans les arrangements de l'Association. La Norvège est également favorable à un allègement de la dette des pays à revenu intermédiaire qui ont des problèmes évidents de remboursement. Elle appuie l'approche d'Évian définie par le Club de Paris pour que les pays qui ne bénéficient pas de l'Initiative PPTE puissent obtenir un allègement de leur dette sur la base des critères de viabilité de la dette. Cependant, ce type d'allègement de la dette ne doit pas se faire au détriment des pays les plus pauvres. La conversion, coordonnée au niveau multilatéral, en prise de participation dans le cadre de projets liés au développement est une autre possibilité prometteuse pour alléger la dette des pays concernés.

26. Il sera indispensable à l'avenir d'adopter des politiques de gestion et de prêts prudentes et d'envisager une coopération internationale systématique pour améliorer la gestion de la dette dans les pays les plus pauvres. La mise au point de mécanismes de restructuration de la dette est un aspect essentiel de la question de la viabilité de la dette et mérite, à ce titre, un examen plus approfondi. L'allègement de la dette devrait libérer des ressources supplémentaires. L'APD ne doit pas être utilisée pour financer l'allègement de la dette bilatérale.

27. Les pays en développement doivent participer activement à la réforme de l'Organisation des Nations Unies pour assurer le succès des efforts d'harmonisation. L'harmonisation et la coordination au niveau national sont importantes et la cohérence au niveau international entre les organisations non gouvernementales doit également être améliorée.

28. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) dit que la question du financement du développement est étroitement liée à celle du système financier international et de la dette extérieure. Les États-Unis soutiennent résolument, et réaffirment, le Consensus de Monterrey. L'accroissement rapide des revenus dans les grands pays en développement donne à 70 % de la population du monde en développement bon espoir de parvenir à l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la pauvreté. De nombreux pays réussiront probablement à réaliser certains des objectifs d'ici à 2015. Si tous les acteurs concernés font les bons choix, il y a alors de grandes chances que la communauté internationale parvienne aux objectifs qu'elle s'est fixés à Monterrey et dans la Déclaration du Millénaire.

29. Les pays en développement sont les premiers responsables de leur développement et la bonne gouvernance est au cœur du processus de développement. La Convention des Nations Unies contre la corruption et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi qu'une initiative récemment lancée pour soutenir la réforme économique et la croissance dans la région élargie Afrique du Nord/Moyen-Orient sont des exemples positifs des efforts déployés pour améliorer la gouvernance. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut multiplier ce type d'initiatives.

30. La mobilisation des ressources nationales doit faire l'objet d'une attention au moins aussi importante que les questions multilatérales de l'aide, du commerce et de la dette. Les ressources nationales représentent un potentiel énorme. D'après le rapport de la Commission du secteur privé et du développement des Nations Unies intitulé « Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres », les pays en développement détiennent 9,4 billions de dollars en avoirs financiers qui ne sont pas complètement mobilisés pour financer le développement. Cela tient à la corruption et à l'absence de sécurité juridique des contrats et de la propriété. Des marchés favorables à la concurrence, un régime de propriété efficace et l'état de droit ne peuvent être que favorables aux pauvres. Les États-Unis, par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (MCC), soutiennent les efforts déployés par les pays les plus pauvres pour gouverner avec justice, investir dans les populations et encourager la liberté économique. Des propositions ont été préparées par 17 pays, dont huit d'Afrique subsaharienne, qui souhaitent bénéficier de l'aide de Millennium Challenge Account (MCA), le mécanisme de mise en œuvre du MCC. Le MCC a, jusqu'ici, engagé plus de 900 millions dans des contrats avec Madagascar, le Honduras, le Cap-Vert, le Nicaragua et la Géorgie.

31. Les États-Unis ont joué un rôle de direction dans le cycle de Doha et ont conclu des accords de libre-échange avec plusieurs pays développés ou en développement. La prochaine étape sera la sixième conférence ministérielle de l'OMC. Les États-Unis supprimeront toutes les subventions agricoles dès que d'autres pays seront disposés à faire de même. En juillet 2005, les dirigeants du G-8 se sont engagés à annuler complètement la dette des pays bénéficiaires de l'Initiative PPTTE contractée auprès des principales institutions financières internationales, à encourager une gouvernance éclairée et l'investissement dans la population, y compris en augmentant notablement les flux d'APD. Les montants d'APD fournis par les États-Unis ont pratiquement doublé entre 2000 et 2004. En 2004 ils représentaient 19 milliards de dollars, soit pratiquement un quart du montant total de l'aide fournie par les pays développés. L'aide fournie par les États-Unis aux pays d'Afrique subsaharienne a pratiquement triplé depuis 2000 et sera encore multipliée par deux d'ici à 2010.

32. **M. Grigore** (République de Moldova) parle au nom du Groupe GUAM qui comprend l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine. Il dit que le développement est une priorité pour les pays membres de l'Union. Pour appliquer le Consensus de Monterrey, il faut s'appuyer sur les dispositions contenues dans le Document final du Sommet mondial de 2005, en prenant notamment en compte les préoccupations particulières aux pays à économie en transition. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui a eu lieu en juin 2005 et le Sommet mondial ont fourni des signes encourageants de progrès mais beaucoup reste à faire.

33. Le Groupe GUAM a adopté des politiques macroéconomiques nationales rationnelles qui encouragent la croissance et créent un climat propice aux investissements. Cela a permis de faire au cours des dernières années des progrès notables au niveau des performances économiques et de la réalisation des OMD. Des mesures ont également été prises pour assurer la stabilité financière et mettre en place des politiques structurelles favorisant le développement du secteur privé. L'intégration des OMD dans les plans de développement nationaux, la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation au niveau de l'administration publique et de la gestion des dépenses, ainsi que la lutte contre la corruption sont indispensables pour mobiliser les ressources internationales et externes. C'est pourquoi la Convention des Nations Unies contre la corruption est en cours de ratification par plusieurs États du Groupe.

34. Les investissements étrangers directs, ainsi que les autres flux de capitaux privés, jouent un rôle important pour la croissance. Le Groupe se félicite des dispositions prévues dans le Document final du Sommet mondial de 2005 pour encourager ces flux. Les États du Groupe vont continuer d'améliorer l'environnement des entreprises ainsi que le cadre législatif et réglementaire afin d'ouvrir de nouvelles possibilités d'investissements. L'intervenant rappelle que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide préconise deux mesures importantes : renforcer la qualité et l'efficacité de l'aide étrangère en l'alignant sur les priorités de développement national et harmoniser l'aide fournie par les différents donateurs de façon à alléger le fardeau administratif des pays bénéficiaires. Des mécanismes de financement novateurs permettront d'augmenter le volume des ressources et de les rendre plus prévisibles. Le Groupe

appuie la création de la Facilité de financement international, l'Initiative « Action contre la faim et la pauvreté », ainsi que la Déclaration de New York sur les sources novatrices de financement du développement. Il est également favorable à une action pour réduire les coûts de transaction des fonds que les travailleurs migrants envoient au pays de façon à pouvoir les utiliser pour financer le développement.

35. Un système financier international stable est indispensable pour promouvoir un développement durable et largement partagé. L'allocation efficace des ressources aura un impact positif sur les flux financiers, en provenance et à destination des pays en développement et des pays à économie en transition. L'augmentation des sorties nettes de ressources financières de l'ensemble des pays en développement et le fait que les institutions financières multilatérales soient devenues les principaux bénéficiaires des transferts nets de capitaux est très préoccupant. Des mesures efficaces doivent être prises pour renverser cette tendance et parer à la très grande instabilité des mouvements de capitaux externes. Il est indispensable de renforcer l'architecture financière internationale, spécialement dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises financières. La surveillance des politiques macroéconomiques financières nationales doit être renforcée pour prévenir les crises et le FMI devrait viser à développer ses activités dans ce domaine. La surveillance, pour être plus efficace, devrait davantage tenir compte des vulnérabilités propres à chaque pays. Enfin, il est indispensable d'élargir, conformément aux conclusions du Document final du Sommet mondial de 2005, la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux prises de décisions des instances économiques internationales.

36. Le service de la dette extérieure continue de poser de graves problèmes aux pays en développement et aux pays à économie en transition, tout particulièrement sur le continent africain. L'Approche d'Évian propose une façon appropriée de traiter les impacts négatifs des obligations au titre du service de la dette sur le développement des pays à revenu intermédiaire. Le commerce, non seulement est un facteur essentiel d'accélération de la croissance économique, du financement du développement et de l'élimination de la pauvreté mais il contribue également à l'intégration des pays à économie en transition dans l'économie mondiale. C'est pourquoi il

est important que la sixième Conférence ministérielle de l'OMC débouche sur un système commercial international plus ouvert, transparent et non-discriminatoire et renforce le volet développement du cycle de Doha.

37. L'adhésion des pays à économie en transition à l'OMC devrait être facilitée et leur niveau de développement pris en considération, ainsi que les désavantages géographiques de certains pays. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement fournit une base de départ pour améliorer les politiques nationales et internationales. La Deuxième Commission doit définir les modalités du suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

38. **M. Silva** (Cap-Vert) dit que les espoirs soulevés par le Consensus de Monterrey s'estompent progressivement, car ni les engagements nationaux ni les engagements internationaux ne sont tenus. Les pays en développement ont mis en œuvre une grande partie des recommandations contenues dans le Consensus de Monterrey et présentent maintenant une grande partie des caractéristiques considérées comme essentielles pour pouvoir mobiliser les ressources nationales et internationales requises pour financer le développement. Toutefois, il leur sera impossible de réaliser les objectifs de développement si les engagements internationaux ne sont pas tenus. Les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le Cap-Vert, grâce à des mesures permettant progressivement d'assurer la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des affaires publiques, la responsabilisation et une saine politique macroéconomique, de promouvoir l'activité du secteur privé et de respecter l'état de droit est parvenu, dans une certaine mesure, à mobiliser les capitaux nationaux. Néanmoins, il n'a pas été encore réellement possible d'attirer les investissements directs étrangers, probablement à cause de la faiblesse des infrastructures – routes, ports et aéroports.

39. Cependant, les nouvelles initiatives de coopération Sud-Sud, les mesures prises récemment par les pays développés dans le domaine de l'aide et de la dette, dont les conclusions du Forum de haut niveau sur l'efficacité de la dette de Paris et la décision du G-8 d'annuler complètement la dette de certains pays pauvres très endettés contractés auprès des institutions financières internationales – une mesure que devrait être étendue à d'autres pays – ont permis de faire

renaître l'espoir. Dans le cadre du Millennium Challenge Account (MCA), le Cap-Vert bénéficie d'un soutien important pour mettre en place de nouvelles infrastructures, ou améliorer celles existantes, afin d'attirer les investissements étrangers. Les pays en développement ont besoin de plus d'initiatives de coopération de ce style. Il est encourageant que certains donateurs, principalement des membres de l'Union européenne, aient atteint l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD, ou prévoient d'y parvenir d'ici à 2015. Le Cap-Vert demande à tous les autres pays développés de faire de même. En outre, l'APD pour les pays les moins développés devrait passer de 0,15 % à 0,20 % du PNB d'ici à 2010. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que les débats sur la démocratisation des institutions de Bretton Woods, devraient favoriser la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les OMD. Le Cap-Vert accueille avec satisfaction la proposition du Qatar d'accueillir la réunion de suivi de la Conférence de Monterrey en 2007.

40. **M. Mejbre** (Jamahiriya arabe libyenne) souligne que la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources pour financer le développement est un des aspects essentiels du partenariat mondial conclu pour parvenir aux objectifs de développement, dont les OMD. Il demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de suivre l'exemple louable de ceux qui ont déjà atteint l'objectif convenu en matière d'APD, ou de se fixer un calendrier pour y parvenir. Il se réjouit également des initiatives internationales et régionales pour trouver de nouvelles sources de financement du développement, en particulier les efforts déployés par l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE), le G-8 et l'Union européenne pour renforcer l'efficacité de l'APD fournie à l'Afrique grâce à un programme d'aide annuel qui se terminera en 2010. Il est indispensable de traiter les besoins particuliers de l'Afrique, le seul continent qui, semble-t-il, ne parviendra pas à réaliser les OMD d'ici à 2015. Il faut notamment mobiliser des ressources et soutenir les programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans les secteurs qu'il a définis comme étant prioritaires ainsi que l'action de l'Organisation des Nations Unies pour la paix et la sécurité. Il faut aussi aider le continent à lutter contre le sida et la malaria en encourageant les sociétés pharmaceutiques à produire des médicaments à des prix abordables. Il est également important de



soutenir les travaux menés dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et de la réunion organisée par le Conseil économique et social avec les trois principales parties prenantes pour examiner la suite donnée à la Conférence internationale. Il faut remercier le Qatar d'avoir généreusement proposé d'accueillir la conférence de suivi sur le Consensus de Monterrey en 2007.

41. **M. Abdul Majid** (Iraq) accueille avec satisfaction l'initiative prise par l'Union européenne de fixer un calendrier pour parvenir à l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'APD d'ici à 2015. Dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, les ressources qui devraient être investies dans le développement sont consacrées au service de la dette, ce qui pose un grave problème. C'est pourquoi il serait souhaitable que l'initiative, très positive, du G-8 d'annuler la dette de 18 pays pauvres très endettés soit élargie à d'autres pays. L'intervenant espère également que la sixième Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Hong Kong en décembre 2005 débouchera sur la définition d'un système commercial mondial juste qui permettra l'accès, sans exclusive ni restriction, des produits des pays en développement aux marchés des pays développés.

42. L'Iraq connaît encore une situation difficile héritée des politiques erronées du régime précédent. C'est pourquoi il est indispensable que la communauté internationale l'aide à rebâtir son économie et ses infrastructures, d'autant plus que les réserves pétrolières du pays sont les deuxièmes de la planète. La nouvelle équipe dirigeante a pris des mesures pour que le pays retrouve sa place dans la communauté internationale, pour stabiliser l'économie et pour réaliser les objectifs de développement. L'intervenant engage les États donateurs à tenir les engagements qu'ils ont pris pour la reconstruction de l'Iraq. Enfin, il se félicite de l'offre du Qatar d'accueillir la réunion de suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey en 2007.

43. **M. Fomba** (Mali) souligne que la lutte contre la pauvreté est une responsabilité partagée. Globalement, les pays en développement ont fait des progrès encourageants au niveau de la gouvernance, de la libéralisation économique, de la réforme des finances publiques, et de la lutte contre la corruption. Parallèlement, les pays développés augmentent progressivement le pourcentage de leur PNB consacré

à l'APD, parvenant dans certains cas à l'objectif de 0,7 % (dont 0,15 % pour les pays les moins avancés) ou même le dépassant. En outre, des mesures ont également été prises pour alléger le fardeau de la dette. Elles incluent la décision récente du G-8 d'annuler la dette de 18 pays pauvres parmi les plus endettés, dont le Mali. Cette mesure devrait également s'appliquer à la dette bilatérale.

44. En dépit de ces avancées importantes, la réduction de la pauvreté ne progresse que très lentement. Certains pays, dont le Mali, sont encore loin de pouvoir réaliser les OMD. Le Mali comptait mobiliser une épargne nationale de 265 millions de dollars sur cinq ans mais cela n'a pas été possible à cause de la croissance économique trop faible due, en partie, à la situation économique internationale et aux catastrophes naturelles qui ont frappé le pays – sécheresse et invasion de criquets. Comme plus de la moitié de la population malienne vit avec moins d'un dollar par jour, il y a peu de possibilités de développer l'épargne. En outre, les politiques de subvention agricole des pays riches sont, en grande partie, responsables des faibles recettes d'exportation des pays pauvres. Par exemple, le Mali a décidé de développer le secteur du coton dans lequel il disposait d'un avantage comparatif par rapport à d'autres. Mais à cause des politiques de subventions agricoles, le prix du coton est tombé. Le secteur cotonnier, au lieu d'être une source de financement des activités de réduction de la pauvreté est en fait devenu une source de pauvreté.

45. Le volume des investissements étrangers directs est insuffisant. En dépit des efforts déployés pour améliorer l'environnement des entreprises en réformant le cadre juridique, en simplifiant la législation relative aux investissements, en adoptant un système de guichet unique, en appliquant des mesures d'incitation et en réduisant les impôts et autres charges, les investissements étrangers directs n'ont pas augmenté. Pour attirer les capitaux étrangers, les pays comme le Mali doivent renforcer leurs infrastructures de base et les capacités de leurs ressources humaines. Pour ce faire ils ont besoin d'un appui financier considérable. C'est pourquoi de nouvelles sources de financement doivent être envisagées. Le Mali encourage les initiatives novatrices, dont la Facilité de financement international, l'Initiative « Action contre la faim et la pauvreté », ainsi que le projet pilote de taxation des titres de transport aérien. Le Mali soutient également le

renforcement de la participation des pays en développement aux prises de décisions économiques mondiales, en particulier dans les institutions de Bretton Woods, ainsi que la réforme des marchés financiers internationaux pour les rendre plus transparents et plus accessibles aux pays pauvres. L'intervenant conclut en rappelant que la coopération Sud-Sud est un complément important des initiatives Nord-Sud dans le domaine du financement du développement et qu'elle devrait, à ce titre, bénéficier d'un appui plus soutenu de la part du système des Nations Unies.

*La séance est levée à 12 h 10.*